

## PAR COURRIEL

Québec, le 11 novembre 2021

Objet : Demande d'accès n° 2021-07-048 – Lettre de réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant toutes les correspondances entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, notamment celles de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État et la municipalité de Beaumont (Conseil municipal ou administration) ou la MRC de Bellechasse en lien avec les baux privés sur le territoire de la municipalité précitée. Plus précisément, tous les documents (lettres, analyses, courriels, plans et contrats) faisant l'objet d'échanges entre les organismes précités ci-haut en lien avec les lots de grèves ayant un bail privé sur le territoire de la municipalité de Beaumont pour les années 2020 et 2021.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Courriel envoyé par le domaine hydrique le 04 décembre 2020, 1 page;
- 1.1. Avis municipalité plage joint au courriel précité, 2 pages.
  2. Le courriel du domaine hydrique, 14 janvier 2021, 2 pages;
  3. Courriel du domaine hydrique et pièce jointe, 1 page;
- 3.1. Avis à la municipalité Beaumont, 17 février 2021, 1 page;
  4. Courriel du domaine hydrique et pièce jointe, 21 avril 2021, 1 page;
- 4.1. Avis à la municipalité, 21 avril 2021, 2 pages:

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents relèvent davantage à la Municipalité de Beaumont. En vertu de l'article 48 de la Loi également, nous devons vous référer à la personne responsable de l'application de cette loi au sein de cet organisme :

... 2

Angèle Brochu  
Directrice générale et secrétaire trésorière  
48, ch. Du Domaine  
Beaumont (QC) G0R 1C0  
Tél. : 418 833-3369 #222  
Télec. : 418 833-4788  
[Abrochu@beaumont-qc.com](mailto:Abrochu@beaumont-qc.com)

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Hanen Khaldi, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [hanen.khaldi@environnement.gouv.qc.ca](mailto:hanen.khaldi@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 9

## Létourneau, Cathy

---

**De:** Domaine hydrique  
**Envoyé:** 4 décembre 2020 10:58  
**À:** info@beaumont-qc.com  
**Objet:** N/D: 4121-02-96-0174  
**Pièces jointes:** 2020-12-04\_Avis\_municipalité\_plage.pdf

Bonjour,

La Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État vous invite à prendre connaissance de la lettre ci-jointe.

Pour terminer, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout complément d'information.

Salutations cordiales



Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

675, boul. René-Lévesque Est,

Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 4e étage, case 16

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone :418-521-3818

Site Internet :[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État

**AVIS  
DEMANDE DE LOCATION  
DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT**

**DESTINATAIRE :** Municipalité de Beaumont

**DATE :** Le 4 décembre 2020

**LOCALISATION :** Numéro de lot : 2 821 754 du cadastre du Québec  
Adresse de l'emplacement : 19, Côte des Pionniers,  
Beaumont (Québec) G0R 1C0  
Nom des propriétaires : Madame Alyson Baker  
Monsieur Pierrick Charrette

N/réf. : 4121-02-96-0174

---

La Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État procède actuellement à l'étude d'une demande de location (bail) d'une parcelle de lot remblayé du domaine hydrique de l'État faisant partie du lit du fleuve Saint-Laurent, situé en face de l'emplacement ci-dessus mentionné.

Les propriétaires souhaitent maintenir en face de l'emplacement une plage à des fins non lucratives privées.

En vertu du Règlement sur le domaine hydrique de l'État (RLRQ, chapitre R-13, r. 1), un bail est consenti pour une durée d'un an et est reconduit tacitement, d'année en année, aux mêmes conditions.

**Toutefois, il n'autorise pas le locataire à utiliser la plage à des fins lucratives, ni à interdire le passage des personnes.** En signant le bail, le locataire s'engage à permettre en tout temps le passage des personnes sur les lieux loués et à ne rien faire qui puisse empêcher ce passage ou laisser supposer que ce passage est interdit.

En somme, le bail à des fins de plage privée autorise simplement le locataire à interdire à toute personne de s'installer sur les lieux loués de façon temporaire ou permanente, d'y effectuer des travaux, d'installer des structures ou des ouvrages ou d'y circuler autrement qu'à pied.

La Direction souhaite vous préciser que rien dans les droits accordés par le bail ne peut porter atteinte aux servitudes ou autres droits similaires dont peuvent bénéficier des tiers sur les lieux loués de même que sur le terrain riverain.

En l'absence de communication de votre part dans les **soixante (60) jours** du présent avis, la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État comprendra que vous n'avez aucun commentaire à formuler ni aucune réserve à l'égard de cette demande. Le délai habituel de quarante-cinq (45) jours a été allongé pour tenir compte des circonstances exceptionnelles en lien avec la COVID-19.

Direction de la gestion  
du domaine hydrique de l'État

## Létourneau, Cathy

---

**De:** Domaine hydrique  
**Envoyé:** 14 janvier 2021 15:20  
**À:** cpelletier@beaumont-qc.com  
**Objet:** RE: Dossier 4121-02-96-0174, baux de plage à Beaumont

Bonjour Monsieur Pelletier,

La Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État accuse réception de votre courriel du 13 janvier 2021 dernier, concernant le dossier 4121-02-96-0174. De plus, nous avons pris connaissance de votre message vocal du 13 janvier 2021.

Soyez assuré que Monsieur Stevenson sera mis au courant du dossier dans les meilleurs délais.

Nous demeurons à votre disposition pour tout autre renseignement.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur Pelletier, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)  
675, boul. René-Lévesque Est,  
Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 4e étage, case 16  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone :418-521-3818  
Site Internet :[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

---

**De :** cpelletier@beaumont-qc.com <cpelletier@beaumont-qc.com>  
**Envoyé :** 13 janvier 2021 11:34  
**À :** Domaine hydrique <domaine.hydrique@environnement.gouv.qc.ca>  
**Cc :** Benoit.Charette.DEMO@assnat.qc.ca; Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>; stephanie.lachance.bell@assnat.qc.ca; Donald.Martel.NICO@assnat.qc.ca  
**Objet :** Dossier 4121-02-96-0174, baux de plage à Beaumont

Art. 48

Art. 48

*Carl Pelletier, B.A., M.G.P.*  
*Directeur général et secrétaire-trésorier*

Municipalité de Beaumont  
48, chemin du Domaine  
Beaumont (Québec) G0R 1C0

Téléphone: 418-833-3369, poste 222

Télécopieur: 418-833-4788

[cpelletier@beaumont-qc.com](mailto:cpelletier@beaumont-qc.com)

[www.beaumont-qc.com](http://www.beaumont-qc.com)



## Létourneau, Cathy

---

**De:** Domaine hydrique  
**Envoyé:** 17 février 2021 21:17  
**À:** dchristopher@beaumont-qc.com  
**Objet:** Avis à la municipalité - 4121-02-96-0174  
**Pièces jointes:** 4121-02-96-0174 -Municipalité de Beaumont.pdf

Bonjour M. Christopher,

Vous trouverez en pièce jointe une correspondance vous étant adressée. L'originale vous sera acheminée par la poste dans les prochains jours.

Cordialement,



**Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État**

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

675, boul. René-Lévesque Est,

Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 4e étage, case 16

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : [418-521-3818](tel:418-521-3818)

Site Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Le 17 février 2021

Monsieur David Christopher, maire  
Municipalité de Beaumont  
48, chemin du Domaine  
Beaumont (Québec) G0R 1C0

**Objet : Avis à la municipalité d'une demande de location du domaine hydrique de l'État en front du lot 2 821 754 du cadastre du Québec**  
N/Réf. : 4121-02-96-0174

---

Monsieur le maire,

Par la présente, la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État accuse réception de votre correspondance datée du 12 janvier 2021 concernant le dossier mentionné en objet.

La Direction a pris bonne note des informations transmises par la municipalité et analyse présentement les suites appropriées qu'elle pourra y donner.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout complément d'information.

Veillez agréer, monsieur le maire, nos salutations distinguées.

La Direction de la gestion  
du domaine hydrique de l'État

c.c. -M. Peter Stevenson, directeur de la gestion du domaine hydrique de l'État

## Létourneau, Cathy

---

**De:** Domaine hydrique  
**Envoyé:** 21 avril 2021 09:16  
**À:** dchristopher@beaumont-qc.com  
**Objet:** RE: Avis à la municipalité - 4121-02-96-0174  
**Pièces jointes:** 4121-02-96-0174 - 2021-04-21\_Municipalite\_ Beaumont\_demande\_location.pdf

Bonjour,

La Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État vous invite à prendre connaissance de la lettre ci-jointe.

Pour terminer, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout complément d'information.

Salutations cordiales



### **Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État**

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre

les changements climatiques

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, case 16

Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 4e étage

Québec (Québec), G1R 5V7

Tél.: (418) 521-3818 / 418-643-1051 (télécopieur)

[domaine.hydrique@environnement.gouv.qc.ca](mailto:domaine.hydrique@environnement.gouv.qc.ca)

PAR COURRIEL

Le 21 avril 2021

Monsieur David Christopher, maire  
Municipalité de Beaumont  
48, chemin du Domaine  
Beaumont (Québec) G0R 1C0

**Objet : Avis à la municipalité d'une demande de location du domaine hydrique de l'État en front du lot 2 821 754 du cadastre du Québec**  
N/Réf. : 4121-02-96-0174

---

Monsieur le maire,

La Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État a pris bonne note des commentaires formulés par la municipalité dans sa lettre du 12 janvier 2021.

À cet effet, la Direction transmettra dans les prochains jours une correspondance à tous les détenteurs de baux de plage du secteur de l'Anse Saint-Charles afin de porter à leur attention qu'en vertu de l'article 53 de la Loi sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1) et de l'article 920 du Code civil du Québec, toute personne peut circuler sur le domaine hydrique de l'État. Il sera également mentionné que le bail à des fins de plage privée n'autorise pas le locataire à interdire le passage des personnes sur les lieux loués ou à empêcher ce passage ou laisser supposer que ce passage est interdit. Finalement, il sera porté à leur attention que le bail à des fins de plage privée autorise simplement le locataire à interdire à toute personne de s'installer sur les lieux loués de façon temporaire ou permanente, d'y effectuer des travaux, d'installer des structures ou des ouvrages ou d'y circuler autrement qu'à pied.

La Direction souhaite toutefois vous informer qu'elle ira de l'avant pour l'octroi du bail de plage en front du lot 2 821 754 du cadastre du Québec si les demandeurs souhaitent toujours aller de l'avant après avoir été informés des éléments mentionnés ci-dessus. De plus, à titre informatif, il est opportun de mentionner que les nouveaux baux de plage qui sont octroyés comportent les clauses spéciales ci-dessous reproduites :

« Le LOCATAIRE reconnaît avoir été avisé que le présent bail ne peut lui permettre de limiter le droit public de navigation, à l'égard des lieux loués. »

« Le bail à des fins de plage privées n'autorise pas le LOCATAIRE à utiliser la plage à des fins lucratives ni à interdire le passage des personnes. Le LOCATAIRE reconnaît en avoir été avisé; il s'engage à permettre le passage des personnes sur les lieux loués et à ne rien faire qui puisse empêcher ce passage ou laisser supposer que ce passage est interdit.

Le bail à des fins de plage privée autorise le LOCATAIRE à interdire à toute personne de s'installer sur les lieux loués, d'en prendre possession, d'y effectuer des travaux ou ouvrages ou d'y circuler autrement qu'à pied.

Le bail à des fins de plage privée permet au LOCATAIRE de s'adresser au tribunal compétent pour faire cesser toute utilisation des lieux autres que le passage des personnes. »

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec madame Sheila Roberge, coordonnatrice de la division de la régularisation et du service à la clientèle, par courrier électronique à l'adresse suivante : [sheila.roberge@environnement.gouv.qc.ca](mailto:sheila.roberge@environnement.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Directeur de la gestion du  
domaine hydrique de l'État



Peter Stevenson